

Petits rappels

- ✓ La taille des haies en bord de voirie doit être réalisée au moins une fois par an par les propriétaires avant fin octobre.
- ✓ La liaison douce est interdite aux engins à moteur.
- ✓ En voiture, veillez à adopter une vitesse modérée dans nos chemins, où il n'est pas rare de croiser des cyclistes ou des piétons.
- ✓ Horaires autorisés pour l'utilisation d'engins bruyants (tondeuse, tronçonneuse, perceuse...) par l'arrêté préfectoral 2000/074 :
 - * En semaine : 8h30 à 12h - 14h30 à 19h30
 - * Samedi : 9h à 12h - 15h à 19h
 - * Dimanche et jours fériés : 10h à 12h
 - *
- ✓ Interdiction de brûlage à l'air libre des déchets ménagers et des déchets de jardin (taille, tonte), fixée à l'article 84 du Règlement Sanitaire Départemental. La déchèterie intercommunale est à votre disposition sans surcoût.
- ✓ Les trottoirs sont réservés aux piétons et non au stationnement des véhicules, même la nuit !



✓ La mairie rappelle qu'elle ne mandate aucun démarcheur à des fins commerciales. Si vous êtes sollicités par téléphone ou à votre domicile, par des personnes se présentant de la part de la mairie, surtout restez prudents, voire méfiants.

Météo - Le saviez-vous ?

Depuis 1983, Maurice Lefranc relève les températures chaque matin à 7h et chaque soir à 18h ainsi que la pluviométrie à 7h.

Les relevés sont envoyés à Météo France Andrézieux - Bouthéon, suivant leur procédure administrative, le 2 de chaque mois.

Pour l'année 2012 la pluviométrie totale a été de 1045,20 mm
Pour ce qui concerne 2013, les données sont les suivantes :

Janvier	61 mm
Février	69,5 mm
Mars	60,3 mm
Avril	128,7 mm
Mai	195 mm
(1mm = 1L)	



Félicitations à Maurice qui, du haut de ses 83 printemps, assure sa mission avec rigueur et assiduité !

FLASH MUNICIPAL N°11 - Juin 2013

LE MOT DU MAIRE

Une fois n'est pas coutume, je profite de ce flash pour vous donner quelques informations qui dépassent l'action municipale, mais qui l'encadrent cependant ou vont l'impacter dans les années à venir.

Selon l'arrêté préfectoral, la nouvelle Communauté de Communes du Pays de Charlieu-Belmont a vu le jour le 1^{er} janvier 2013. La volonté unanime des élus a consisté à utiliser le temps qui reste avant les élections municipales de 2014 pour caler le fonctionnement de la nouvelle entité en associant toutes les énergies. Ainsi le nouveau conseil communautaire, de 53 membres, résulte de l'addition des deux anciens conseils ; le président et tous les vice-présidents ont été reconduits, à budget constant, afin d'harmoniser sereinement les compétences, compétences qu'il est bon de rappeler : l'économie, la culture et le tourisme, l'enfance-jeunesse, l'environnement (rivières et chemins), la collecte des déchets ménagers, la gestion des boues des stations d'épuration. Les premières décisions concernant le budget visent à maîtriser les dépenses de fonctionnement, renégocier la dette, harmoniser et stabiliser la fiscalité, prioriser les investissements. Cette méthode prévaut avant toute décision d'élargissement ou de prise de nouvelles compétences. Après les élections de 2014, la répartition des sièges, ramenés au nombre de 37, sera davantage représentative de la population des communes, St Denis restant à 2 délégués.

La mise en place de la réforme des collectivités, votée en 2010, se poursuit et va s'amplifier avec « l'acte 3 de la décentralisation ». A ce jour tout n'est pas calé, mais l'on a l'impression que même si les gouvernements changent « la main qui tient le crayon pour écrire les réformes reste la même » et qu'insidieusement on remplace les notions de solidarité et de complémentarité, qui prévalaient dans les relations entre collectivités, par celle de compétitivité. Ainsi les nouvelles métropoles vont-elles damer le pion aux régions et départements ; voyez par exemple nos voisins : la création de la métropole lyonnaise - peut-être étendue demain au Stéphanois - laisse un département du Rhône exsangue de 400 000 habitants, contraint déjà de relever sa fiscalité. Ainsi va-t-on nous inciter à créer des communes nouvelles - à l'exemple de Thizy-les-Bourgs - à développer la mutualisation, l'objectif avoué étant le transfert de 80% des compétences communales à l'intercommunalité. Ces évolutions sont inquiétantes et inadaptées à notre monde rural - dont elles nient les spécificités - car pensées par des technocrates urbains. Sommes-nous au moins certains qu'elles soient synonymes d'économies futures, économies plus que nécessaires car l'on a souvent vécu au-dessus de nos moyens. Je reste plus que jamais persuadé de la nécessité de poursuivre et d'amplifier la coopération intercommunale, mais par la solidarité, par la complémentarité des équipements et des moyens humains et matériels, à une échelle adaptée à notre monde rural, maîtrisée par des élus de terrain et non par des hommes politiques d'appareil entourés de technocrates.

Des réformes électorales se précisent, préparées aussi depuis la loi de 2010 : pour les élections cantonales, repoussées en 2015, suppression des cantons actuels et création de nouvelles entités d'au moins 25000 habitants - soit pour nous au minimum le périmètre de la nouvelle Communauté de Communes ; pour les municipales, établissement du scrutin de liste pour les communes de plus de 1000 habitants (au lieu de 3500 jusque là), c'est donc notre cas. Ce scrutin signifie des listes complètes, paritaires hommes-femmes, aucun panachage ni raturage sous peine de nullité, des résultats ainsi établis : la moitié des élus à la liste majoritaire, l'autre moitié répartie à la proportionnelle.

Pardonnez-moi d'avoir été un peu long, mais ces informations, trop peu médiatisées, me paraissent importantes car elles conditionnent notre devenir commun. Notre équipe municipale reste active et mobilisée, au milieu de cette valse de réformes, pour un développement équilibré de notre village et de notre territoire. Nous vous souhaitons un repos estival mérité avec, espérons-le, la présence du soleil, qui nous fait bien défaut actuellement.

René VALORGE

Juin

Samedi 15	Fête de la musique	Parking de la mairie	Société de Musique Dionysienne
Lundi 17	Réunion publique communale	Salle du Clos	
Dimanche 23	Marche	Inscriptions salle des sports	ESD Marche
Samedi 29	St Denis en fête	Stade de la Vallée	Sapeurs pompiers/Cabanne en fête

Juillet

Vendredi 12	Soirée jeux		MJC
-------------	-------------	--	-----

Août

Vendredi 23	Don du sang	Salle garderie	Donneurs de sang
-------------	-------------	----------------	------------------

Octobre

Samedi 5	Fête des classes		Classes en 3
----------	------------------	--	--------------

Horaires d'ouverture
Mairie et Agence Postale

Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi de 9h00 à 12h30
Mercredi et Samedi de 9h00 à 11h30
WE : pour l'élu de garde composez le 04 77 60 08 21

Pendant la période estivale les horaires restent inchangés
Fermeture uniquement les samedis 3, 10, 17 et 24 août
et le vendredi 16 août

Site internet : www.saintdenisdecabanne.fr



Espaces verts

Des travaux importants ont été engagés ce printemps sur différents secteurs de la commune. Au parc des sports, la butte en direction des courts de tennis a été entièrement réaménagée avec de nouveaux végétaux. De nouveaux arbres ont

aussi pris place à l'entrée du complexe sportif. Tandis que derrière la Salle des Sports, la prairie a été semée en herbe. Les parkings du stade ont dans le même temps reçu un nouveau revêtement.

Le jardin public est en cours de réaménagement. Il s'agit de donner plus de visibilité à cet espace et d'en faciliter l'accès : places de parking le long de la route, large trottoir permettant aux piétons de circuler en sécurité, nouvelles entrées pour les piétons et les véhicules de service, barrière en bois traité autoclave le long de la route.

Des espaces de prairies fleuries vont prochainement embellir le tour de la Madone sur la Place du Clos et l'espace vert au bas du lotissement « La Durie ».

Bâtiments

Il n'était pas prévu de réaliser des investissements importants sur les bâtiments communaux cette année. Nous avons dû néanmoins remplacer en urgence la chaudière de la Maison des associations (travaux initialement prévus en 2014). Cette chaudière alimente le chauffage du restaurant scolaire, de la MJC, de la garderie et des 2 logements situés en étage. L'installation permettra d'obtenir dès le prochain hiver des économies de chauffage.

Les sanitaires « femmes » de la Salle Communale ont été entièrement réhabilités cet hiver par nos employés. Un WC aux normes « handicapés » y a été installé. Ces travaux viennent compléter ceux réalisés l'an dernier sur les sanitaires « hommes » de l'étage.

Assainissement

Petit point sur les récents travaux d'assainissement réalisés sur la commune :

- dans le cadre des travaux de réfection de la rue du 8 mai, et étant donné la vétusté des réseaux, les réseaux d'assainissement et de distribution d'eau potable ont entièrement été renouvelés.
- le réseau d'assainissement a été prolongé depuis la route de Mars pour raccorder le nouveau lotissement en contrebas de l'école (lotissement de « la Scierie »).



Par ailleurs, le réseau traversant le Sornin juste avant la confluence du Botoret va être renouvelé cette année, ainsi que les 2 regards situés sur les rives. Ces travaux, nécessitant d'intervenir dans la rivière, se dérouleront en période de basses eaux. Ce chantier correspond à la troisième traversée de rivière restaurée en 5 ans, et permettra de poursuivre la réduction des infiltrations d'eau claire dans le réseau d'assainissement, améliorant ainsi les performances de notre système d'épuration.



Redevance Assainissement

Le programme d'investissement 2013 comprend notamment des travaux de renouvellement du réseau d'assainissement des eaux usées sous la traversée du Sornin ainsi que l'extension du réseau d'assainissement route de Mars et rue du 8 mai.

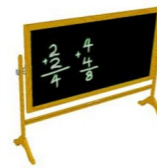
Compte tenu des investissements prévus et des faibles marges de manœuvre de la section d'exploitation du service assainissement, le Conseil Municipal a décidé de revaloriser la redevance assainissement en portant la part fixe à 12,50 € au lieu de 12 € et la part variable à 0,70 € par m³ au lieu de 0,67 €, ce qui représente une augmentation de 3,50 € par an pour un foyer consommant 100 m³ d'eau (soit environ pour 4 personnes).

Taux d'imposition 2013

Afin de rester dans la ligne que s'est fixée le Conseil Municipal, à savoir ne pas changer les taux d'imposition en cas de hausse des bases de calcul, les taux d'imposition pour 2013 seront donc les mêmes qu'en 2012 et 2011, soit 8,60 % pour la taxe d'habitation, 16 % pour la taxe foncière sur le bâti et 32,31 % pour la taxe foncière sur le non bâti.

Réforme des rythmes scolaires

En date du 5 mars 2013, le Conseil Municipal s'est prononcé contre l'application de la réforme pour la rentrée de 2013 et s'interroge sur le bien-fondé de cette réforme pour le rythme de l'enfant.



Plusieurs difficultés importantes apparaissent pour sa mise en œuvre :

- Le recrutement de personnel : niveau BAF pour l'encadrement des enfants, 3/4 h par jour, soit a priori un recrutement de 9 personnes ! Par conséquent le coût à supporter par la commune serait d'environ 150 € par élève et par an, sans aucune aide de l'état à partir de 2014.
- Quels locaux pour l'accueil des enfants pendant ces 3/4 h ?
- Quelle organisation pour les activités extrascolaires du mercredi matin ?

La MJC est inquiète pour l'avenir : depuis quelques années elle proposait un accueil le mercredi en journée ou 1/2 journée ; ces heures perdues et non rattrapables sur d'autres créneaux sont un réel manque à gagner. La MJC sera associée au travail de réflexion qui va se mettre en place.

Une première réunion avec les directeurs et enseignants des 2 écoles a été organisée afin de commencer à réfléchir sur l'organisation de cette semaine de 4 jours et 1/2 pour 2014.

Après une brève étude il ressort que la plupart des parents sont organisés pour permettre aux enfants de se reposer le mercredi matin. Pour les enfants qui ont déjà des journées très chargées aujourd'hui (garderie, cantine et garderie du soir), le mercredi matin viendra s'ajouter à la semaine déjà très dense.

La réflexion se poursuit !

Urbanisme

L'élaboration du PLU (Plan Local d'Urbanisme) se poursuit. Le diagnostic a été réalisé et présenté en réunion publique le 11 février dernier. Ce document est consultable en Mairie et sur le site Internet. Vous pouvez formuler vos remarques sur le registre de concertation en Mairie. Seules celles d'ordre général peuvent être prises en compte. Les doléances personnelles le seront à l'occasion de l'enquête publique, une fois qu'une proposition de zonage et de règlement sera formulée, c'est-à-dire fin d'année, début d'année prochaine.



Le conseil municipal travaille actuellement à la conception du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) qui vise à définir la politique générale d'aménagement de la commune à l'horizon 2022. Ce document stratégique se construit au regard du diagnostic communal mais aussi en fonction d'un contexte réglementaire nouveau (loi Solidarité et Renouvellement Urbain, SCOT et lois Grenelles). Une réunion publique sera organisée pour présenter ce PADD et en discuter.

Les points importants sont :

- Opter pour une augmentation modérée de la population : passer de 1 301 habitants en 2012 (estimation) à environ 1 320 en 2022.
- Permettre le renouvellement de la population, sa mixité : équilibre entre logement locatif et accès à la propriété.

Ce développement nécessite la création d'environ 60 logements par réhabilitation ou construction neuve qui se situeront majoritairement dans le centre bourg afin de favoriser la vie de village, limiter les frais d'aménagement (extension réseaux) et préserver les espaces naturels et agricoles.

- Respecter l'enveloppe de moins de 4 ha qui nous sera accordée. A l'horizon 2022, si on ajoute les besoins pour les équipements publics, l'extension de la zone d'activités, le potentiel foncier maximum utilisable sera d'environ 9 ha. Une réduction des surfaces constructibles se dessine donc et entraînera sans doute nombre d'insatisfactions individuelles.

Cette restriction amène aussi à construire autant mais sur moins d'espace. Une densification aura donc lieu, mais pas question de ne faire que du collectif, qui ne correspond pas à l'identité de Saint Denis de Cabanne. Les réhabilitations seront favorisées, notamment la friche industrielle, de même que l'exploitation des parcelles libres insérées entre 2 parcelles (dents creuses).

- Renforcer l'attractivité et le confort d'usage du centre bourg : favoriser des opérations immobilières de tailles modestes, jouer la complémentarité entre espaces verts privatifs et collectifs, conforter l'aspect rural de la commune et la mise en valeur de ses caractéristiques.
- Faciliter les accès « doux » entre les équipements, services publics, commerces et quartiers et vers Charlieu.

Même si l'équipe municipale souhaite faire infléchir « une lecture comptable de l'aménagement, un certain zèle dans l'application de ces lois », peu adaptées aux zones rurales, elle partage néanmoins la logique générale de ces lois.

Pour notre commune, il s'agit de préserver :

- les Carrières et le plateau de Rochemond où réside une faune classée d'intérêt patrimonial (zone classée ZNIEFF),
- nos cours d'eau pour la biodiversité mais aussi la qualité de la ressource en eau potable notamment pour Charlieu,
- des espaces boisés, nos deux coteaux agricoles, des couloirs de circulation pour la faune entre le plateau des Avaizes, le Vieux Bourg, la Goutte Barnay. Ces finalités environnementales participent également à préserver les paysages que nous apprécions, l'activité agricole et contribuent à limiter les risques d'inondations en fond de vallée.



ST DENIS EN FETE

Samedi 29 juin

En 2013 « Cabanne en Fête » se présente sous une forme différente en s'associant à la Micro-crèche, à la Bibliothèque et à l'Amicale des Sapeurs Pompiers.

Micro-crèche et Bibliothèque proposent chacune un stand : jouets, livres...

« Cabanne en Fête » vous invite gratuitement à un spectacle du groupe « Guinguette Show » à 16h30

Devant le succès du centenaire du centre de secours et d'incendie (2011), l'amicale des Sapeurs Pompiers récidive et vous propose un repas en musique, avant une soirée dansante et le feu de la St Jean.

Réservation des repas avant le 22 juin à la boucherie Blondin, au bureau de tabac - presse ou auprès des Sapeurs Pompiers au 06 48 54 35 62.

Repas adulte : 13€ / Repas enfant : 7€